Outlook

Fibres plastiques utilisées dans le béton projeté

À partir de Suzanne Mader <suzanne.mader@asleman.org>
Date Lun 27 Nov 2023 11:17
À isabelle.dessaux@vd.ch <isabelle.dessaux@vd.ch>; sylvain.rodriguez@vd.ch <sylvain.rodriguez@vd.ch>; lionel.pattaroni@vd.ch <lionel.pattaroni@vd.ch>; Orthlieb Amélie <amelie.orthlieb@vd.ch>; Veuve Philippe <philippe.veuve@vd.ch>; christine.genolet-leubin@admin.vs.ch <christine.genolet-leubin@admin.vs.ch>; thierry.pralong@admin.vs.ch <thierry.pralong@admin.vs.ch>; Mulhauser Gilles (DETA) <Gilles.Mulhauser@etat.ge.ch>; Cimatti Zoé (DETA) <zoe.cimatti@etat.ge.ch>
Cc Dapples Florence <florence.dapples@vd.ch>; Menétrey Nathalie <nathalie.menetrey@vd.ch>; renaud.marcelpoix@vd.ch <renaud.marcelpoix@vd.ch>; Beuchat Sébastien <sebastien.beuchat@vd.ch>; Royer Philippe (DT) <philippe.royer@etat.ge.ch>; COSTER Mathieu <mathieu.coster@etat.ge.ch>; Raeis Matthieu (DT) <matthieu.raeis@etat.ge.ch>; Nicole Gallina | CIPEL <n.gallina@cipel.org>; Présidence ASL <presidence@asleman.org>

Mesdames, Messieurs,

Suite à la séance du 17 mai dernier, nous nous permettons de revenir vers vous afin de savoir si des pistes ont pu être trouvées auprès de vos services quant à la diffusion dans l'environnement (et plus particulièrement dans les eaux du Léman) des fibres plastiques utilisées dans le béton projeté.

En effet, cette problématique continue de nous inquiéter puisque nous retrouvons des fibres issues de cette source lors de tous les ramassages de déchets que nous effectuons sur les pourtours du Léman.

Lors de nos discussions, les représentants des cantons de Vaud et du Valais avaient annoncé avoir demandé à leurs collègues d'investiguer sur les possibles raisons de ces « pertes » et quant à l'ampleur de la dispersion de ces fibres dans l'environnement. Est-ce que les résultats de ces études sont disponibles ?

D'autre part, la possibilité d'en parler avec d'autres instances actives dans la protection de l'eau, ainsi qu'avec la CIPEL a été évoquée, cela a-t-il pu être fait ?

Côté ASL, nous avons contacté l'OFEV via Monsieur David Hiltbrunner (département déchets et matières premières) qui nous a répondu que « le problème *relève d'une pratique professionnelle défaillante. Ces fibres plastiques sont en effet libérées lors de travaux de construction. La responsabilité incombe au chef de chantier et les solutions doivent être cherchées en premier lieu dans l'amélioration des pratiques afin d'éviter la libération de fibres de plastiques dans l'environnement. Il ne s'agit pas d'un problème qui relève de la législation sur les déchets. Néanmoins, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) est parfaitement conscient de la nocivité des microplastiques sur l'environnement. Nous allons donc organiser un échange à ce sujet avec les services cantonaux et l'Office fédéral des routes (OFROU).* »

Pourriez-vous nous indiquer si des contacts ont été pris à ce sujet ?

Vous remerciant vivement de l'intérêt porté à cette thématique et des réponses que vous pourrez y apporter, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Pascal Mulattieri
Président
Suzanne Mader-Feigenwinter

Secrétaire générale
Association pour la Sauvegarde du Léman

+41 22 736 86 20
www.asleman.org
Rue des Cordiers 2, CH-1207 Genève